



Qualité de vie jusqu'à un âge très avancé

Politique du 3^e âge à Evilard / Macolin

(29 avril 2008)



Impressum

Editeur et mandataire

Conseil municipal

Elaboration

Groupe de travail Politique du 3^e âge

Rédaction

Thomas Minger, conseiller municipal Social, santé

Nadine Zimmermann-Rezzonico, administration municipale

Photographies et conception

Susanne Dubs

**« Je n'ai pas quatre fois vingt ans,
j'ai vingt fois quatre ans. »**

Henri Bergson

Distribution

Administration municipale
Route Principale 37
2533 Evilard

E-Mail: info@evilard.ch

Internet: www.evilard.ch / www.macolin.ch

Disponible aussi en allemand

Table des matières

1	Réflexions fondamentales	1
1.1	Politique du 3 ^e âge - motifs	1
1.2	Genèse	2
1.3	Compétences pour la mise en œuvre	3
2	Idées directrices et mesures	5
2.1	Préparation à la vieillesse	5
2.2	Activités et solidarité entre les générations	6
2.3	Promotion de la santé et soins de santé	7
2.4	Mobilité et infrastructure	9
2.5	Habitat pour la génération aînée	11
2.6	Sécurité dans les lieux publics et à domicile	13
2.7	Fin de vie et décès	15
2.8	Vieillesse et migration	16
3	Mise en œuvre des mesures	17
	Compétences, délais, partenaires	17
	Annexes	19
	Statistique de l'évolution démographique	19
	Besoin en places d'accueil dans les foyers et établissements médico-sociaux	20
	Répertoire des organisations, institutions et offres d'assistance	22

1 Réflexions fondamentales

1.1 Politique du 3^e âge - motifs

En Suisse, la proportionnalité démographique entre la jeune génération et celle des aînés s'inverse progressivement. A l'avenir, cette évolution risque encore de se renforcer en raison du double vieillissement de la population. Les personnes âgées vivent plus longtemps et le taux de fécondité recule. Dès lors, la proportion de seniors s'accroît très rapidement. Par contre, la quote-part de personnes exerçant une activité professionnelle et celle des enfants et des adolescents diminue. Dans notre commune, la moyenne d'âge de la population a également augmenté au cours des dernières décennies (voir annexe).

Cette évolution pose d'importants défis à la société. La croissance du vieillissement oblige les communes à se pencher sur la politique du 3^e âge. Le service public et les infrastructures communales ne sont pas toujours adaptés aux besoins de la population aînée. De ce fait, le canton de Berne a mandaté ses communes, dans les années 1990 déjà, d'élaborer des lignes directrices dans ce domaine. Cela permet aux communes de déceler des déficits dans leur réseau d'aide aux personnes âgées et de réorienter leur politique du 3^e âge en fonction des besoins actuels de la génération aînée.

Une véritable politique du 3^e âge ne se contente pas d'une simple planification en matière de homes. Elle requiert une approche globale et intergénérationnelle, et propose des solutions pour tous les domaines liés à cette tranche de vie dans le but d'offrir aux seniors une bonne qualité de vie jusqu'à un âge très avancé. Cependant, les aînés organisent leur propre vie de manière individuelle. Le degré d'autonomie et de mobilité ainsi que les exigences en matière d'habitat, de travail et de loisirs varient fortement au sein de ce groupe d'âge. Les solutions proposées doivent donc être souples et axées principalement sur l'encouragement de l'autonomie et le principe de « l'aide à l'entraide ».



**« En vieillissant,
on se rapproche de soi. »**

Sara Moon

1.2 Genèse

Afin de pouvoir élaborer et définir une politique du 3^e âge, la commune a effectué en août 2006 une enquête détaillée auprès de la population de plus de 55 ans. Les questions posées étaient axées avant tout sur les thèmes-clé, tels que l'habitat, la mobilité, la santé, les activités et infrastructures. Sur les 822 questionnaires distribués, 476 ont ainsi pu être évalués. Vu le taux de réponses élevé de 58%, les résultats peuvent être considérés comme représentatifs. Le contenu essentiel des réponses a été pris en compte lors des travaux ultérieurs concernant la politique du 3^e âge.¹

Sur la base des résultats de cette enquête, le conseil municipal a instauré, en mai 2007, à la demande du département compétent Social, santé, un groupe de travail ayant pour mandat d'élaborer des lignes directrices pour une politique du 3^e âge.² Celui-ci a tout d'abord défini le déroulement du projet et les thèmes à traiter dans le présent document. Les membres du groupe de travail ont eu ensuite des entretiens thématiques avec différents spécialistes en politique du 3^e âge. Sur la base du résultat, une ligne directrice a été formulée pour chaque thème tout en évaluant la situation actuelle et les domaines d'intervention nécessaires pour définir les mesures judicieuses à prendre.³

Suite à la première lecture du conseil municipal, le projet de politique du 3^e âge fut présenté à la population intéressée dans le cadre d'une réunion d'information, en février 2008. Les participants à cette rencontre eurent la possibilité de collaborer et d'avancer d'autres suggestions. Sur la base de ces remarques, le groupe de travail a revu son concept et l'a soumis en avril 2008 au conseil municipal. Celui-ci a approuvé le présent document pour une politique du 3^e âge le 29 avril 2008.

1

Catherine Lambelet

Enquête auprès des personnes âgées vivant à domicile à Evilard / Macolin, mandat de la commune municipale d'Evilard/ Macolin. Neuchâtel, Haute école de santé Arc, 2007.

L'enquête détaillée peut être téléchargée sous www.evillard.ch ; de même que le condensé en allemand sous www.leubringen.ch.

2

Membres du groupe de travail

- Thomas Minger, conseiller municipal Social, santé (présidence)
- Hans Altorfer
- Ruth Caspard, directrice du home «La Lisière»
- Christophe Chavanne, secrétaire municipal
- Dora Hinderling
- Suzanne Gerber
- Nadine Zimmermann-Rezzonico, administration municipale (secrétariat)

3

Entretiens menés avec les experts suivants

- Bettina Bergner, chargée de l'intégration, Bienne
- Jean-Eric Bertholet, pasteure, Bienne
- Felix Dudler, planificateur trafic, Bienne
- Barbara von Escher, présidente Benevol Suisse, Bienne
- Martial Kammermann, responsable agence AVS, Bienne
- Marie-Laure Krafft, pasteure, Bienne
- Brian Martin, Office fédéral du sport, Macolin
- Kurt Poschung, agence régionale Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland
- Elfriede Rabold, directrice Spitex Biel-Bienne Regio
- Dr. méd. Hans-Peter Richard, Evilard
- Horst Scholtes, pasteur, Macolin

1.3 Compétences pour la mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de la politique du 3^e âge, le conseil municipal a sciemment renoncé à l'institution d'une commission en matière de vieillesse ou d'un spécialiste, comme l'on en trouve dans d'autres communes. Il considère qu'un tel organe ne permettrait pas d'atteindre les objectifs définis et que la politique du 3^e âge fait partie des tâches ordinaires des responsables communaux. A cette fin, le conseil municipal et l'administration veilleront désormais davantage aux conséquences de leurs décisions et actes sur la génération aînée et s'efforceront de tenir compte de ses besoins particuliers.

A cet effet, la responsabilité générale pour la mise en œuvre de la politique du 3^e âge incombe au conseil municipal dans le cadre de ses compétences. Le tableau au chapitre 3 détaille le train de mesures ainsi que les organes compétents pour la mise en œuvre dans un temps imparti. En vertu de l'approbation de la politique du 3^e âge par le conseil municipal, les mesures adoptées seront obligatoires pour les organes en charge. Dans l'ensemble, la mise en œuvre ne devrait si possible pas générer de coûts supplémentaires mais se focaliser sur une prise de conscience dans l'utilisation des ressources communales en faveur de toutes les générations.

Le conseil municipal réexaminera périodiquement à la fin de chaque législature l'état de la mise en œuvre, donc pour la première fois en 2010. Si nécessaire, les lignes directrices seront adaptées en fonction de l'évolution. A l'avenir, le domaine de la vieillesse gagnera aussi en importance au niveau de la planification régionale, et le conseil municipal s'engagera pour que les plate-formes indispensables soient créées de concert avec les communes-partenaires intéressées.

« L'âge mûr est le plus beau de tous. On est assez vieux pour reconnaître ses erreurs passées et encore assez jeune pour en commettre de nouvelles. »

Maurice Chevalier



**« L'homme meurt une première fois à l'âge
où il perd l'enthousiasme. »**

Honoré de Balzac

2 Idées directrices et mesures

L'information active sur les préoccupations spécifiquement liées à l'âge et les prestations disponibles renforcent l'autoresponsabilité et l'autonomie.

2.1 Préparation à la vieillesse

Situation actuelle et besoin d'agir

Etre informé peut rassurer. Une information détaillée sur l'ensemble des services et prestations disponibles dans le domaine de la vieillesse constitue donc une préparation importante à cette tranche de vie. A cet effet, la coordination et la mise en réseau des organisations en charge représentent des défis-clé.

A part l'administration municipale en tant qu'instance de contact générale pour la population, de nombreux organes de conseils et services spécialisés, tant privés que publics, offrent des prestations appropriées ainsi que d'amples informations et documentations sur le thème de la vieillesse (voir annexe).

L'accès à ces informations s'avère souvent difficile pour les personnes âgées parce qu'elles ne connaissent pas, ou trop peu, les offres disponibles. Un manque d'information peut aussi résulter d'une mauvaise prise de conscience de son propre âge, ou naître d'appréhensions et de préjugés.

Mesures à prendre

A1

Sensibiliser les personnes qui sont de par leur activité professionnelle dans la commune régulièrement en contact avec les personnes âgées à l'importance d'informer celles-ci sur les questions liées à la vieillesse

A2

Utiliser régulièrement les différents canaux d'information de la commune

- Infobulletin
- panneau d'information
- tous-ménages
- site Internet de la commune, etc.

« Vieillir c'est organiser sa jeunesse au cours des ans. »

Paul Eluard



L'encouragement de contacts sociaux renforce la compréhension et la solidarité entre les générations, et prévient la solitude.

2.2 Activités et solidarité entre les générations

Situation actuelle et besoin d'agir

Vu les changements personnels survenant avec l'âge croissant, l'organisation active de sa propre vie devient plus importante. Grâce à une espérance de vie accrue, la génération aînée dispose de beaucoup de temps libre. Parfois il s'agit de donner un nouveau sens à sa vie. Un réseau social dense peut faciliter ce processus. De plus, les seniors ont acquis une grande expérience de la vie et des compétences dont les générations plus jeunes peuvent profiter.

La région offre un vaste éventail d'activités. Dans notre commune, diverses offres et sociétés permettent d'entretenir des contacts sociaux (voir annexe), sans oublier les projets d'animation intergénérationnelle existants. Selon les résultats de l'enquête, 4% des habitantes et des habitants de plus de 55 ans exercent une activité bénévole alors que près de 75% seraient intéressés à s'engager dans ce domaine.

Ce potentiel considérable de personnes disposées à effectuer une activité bénévole n'est pas suffisamment exploité. Les sociétés communales ont de plus en plus de mal à trouver des membres acceptant d'assumer une fonction au sein d'un comité d'association. Vu les moyens financiers restreints des pouvoirs publics, le bénévolat et la solidarité entre les générations continueront de gagner en importance.

Mesures à prendre

B1

Elaboration d'un concept destiné à encourager le bénévolat par le biais de la commune

B2

Mise sur pied d'une bourse de contact pour le bénévolat

« Et dire que les vieux arbres sont si beaux ! »

Henri Duvernois



La promotion de la santé et la coordination des soins à proximité permettent aux personnes du 3^e âge de demeurer dans leur environnement habituel.

2.3 Promotion de la santé et soins de santé

Situation actuelle et besoin d'agir

Les personnes âgées espèrent vivre aussi longtemps que possible à leur domicile, il en va de même dans notre commune. Selon les résultats de l'enquête, environ 95% des répondants ont souhaité rester dans leur demeure jusqu'à un âge très avancé. Le déménagement dans un foyer pour personnes âgées ne se fait aujourd'hui, s'il a lieu, qu'au cours des toutes dernières années de la vie, en général lorsque la prise en charge à domicile devient trop lourde pour la personne même et son entourage.

L'aide et les soins professionnels fournis par Spitex à domicile gagnent dès lors en importance. Issue de la fusion des anciennes organisations locales de Bienne, Longeau, Perles et d'Évilard-Macolin, Spitex Biel-Bienne Regio assure désormais les prestations pour la région. Grâce à la régionalisation, Spitex est à même d'assurer à long terme un service efficace et vital au niveau de l'aide et des soins à domicile, et d'optimiser les prestations.

Elle cherche à intégrer l'entourage dans les soins qu'elle dispense. Lorsqu'un encadrement intensif s'avère nécessaire, Spitex doit pouvoir compter sur le soutien des proches, de la famille, des voisins et des amis. En cas d'une prise en charge par la famille, il est conseillé de fixer les modalités dans un contrat spécifique. Des organisations telles que Pro Senectute renseignent volontiers à ce sujet.



« Plus je vieillis, plus je m'étonne »

Wisława Szymborska

En cas de maladie, le médecin de famille est en principe la première personne de contact. Le centre hospitalier et les nombreux médecins spécialistes de la ville de Bienne assurent des soins complets à tous les niveaux. Le home pour personnes âgées « La Lisière » se transforme de plus en plus en un établissement médico-social et contribue ainsi considérablement à la prise en charge stationnaire des personnes âgées.

Vu l'évolution démographique, le besoin en places d'accueil dans les foyers et établissements médico-sociaux tend à croître (voir annexe). Vu l'évolution des coûts dans le domaine de la santé, il est important d'agir aussi dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. A cet effet, l'offre existante en matière de sport pour seniors et la promotion de la santé devront être étoffées. Il s'agit avant tout d'encourager chez les hommes une prise de conscience pour les thèmes de la santé.



Mesures à prendre

C1

Sensibiliser les personnes qui sont de par leur travail dans la commune régulièrement en contact avec des seniors à l'importance de la promotion de la santé et de la prévention

C2

Encourager de manière ciblée des offres spécifiques pour la préservation de la santé

(p. ex. gymnastique et sport pour seniors, musculation)

C3

Optimiser les prestations Spitex admises dans la compensation des charges

(p. ex. promotion de la santé et mesures préventives, veille de nuit, accompagnement de grands malades et service de visites par des bénévoles)

C4

Assurer un nombre suffisant de places dans les foyers et établissements médico-sociaux

C5

Assurer une médecine de premier recours au sein de la commune

« Dans l'âge où l'on est aimable, rien n'est si beau que d'aimer. »

Molière

Une offre de transports adaptés aux seniors et une infrastructure de proximité satisfaisant aux besoins du quotidien permettent de mener une vie autodéterminée aussi à un âge avancé.

2.4 Mobilité et infrastructure

Situation actuelle et besoin d'agir

Le degré de motorisation des seniors a fortement augmenté au cours de ces dernières décennies. Les personnes âgées utilisent de plus en plus leur voiture pour se déplacer et accomplissent des distances de plus en plus longues. Ainsi, la part des seniors contribuant au volume du trafic ne cesse de croître, ce qui est aussi dû au vieillissement démographique. De ce fait, la desserte de transports publics et la disponibilité d'infrastructures du quotidien à proximité continuent de gagner en importance.

Dans son ensemble, le réseau de routes et de chemins pédestres d'Evilard-Macolin est bien conçu et maintenu régulièrement en bon état. La commune étant située en pente et en altitude, les déplacements s'avèrent parfois difficiles pour les seniors, surtout en hiver. Le service hivernal revêt donc une importance particulière ; il doit assurer en tout temps et en toutes conditions un usage sûr des routes et chemins.





Le raccordement des deux villages Evillard et Macolin au réseau ferroviaire régional et national se fait par le biais des funiculaires et des transports publics de Bienne. L'accès à la station amont du FUNIC d'Evillard n'est cependant pas adapté aux personnes âgées ou handicapées. La liaison au sein de la commune est assurée par un service de bus local. Cependant, il ne dessert pas le bas d'Evillard et ne circule ni le soir ni le week-end, ce qui est particulièrement désavantageux pour les quartiers très dispersés de Macolin.

Le covoiturage pourrait constituer une alternative intéressante, non seulement pour la jeune génération mais aussi pour les aînés utilisant rarement leur voiture. Un service de volontaires acceptant d'accompagner les personnes ne possédant pas de voiture, que ce soit pour des raisons de santé ou autres, compléterait avantageusement l'offre des transports publics.

L'infrastructure disponible dans la commune suffit en principe pour couvrir les besoins du quotidien. La ville de Bienne, située à proximité, offre une large palette de prestations. La plupart des magasins d'alimentation de la commune proposent par ailleurs un service de livraison à domicile. Pour les personnes peu mobiles, une réduction des structures commerciales constituerait un réel problème.

Mesures à prendre

D1

Extension du réseau du bus local, tant au niveau spatial

(p. ex. partie inférieure d'Evillard)

que temporel

(p. ex. le soir et le week-end)

D2

Accès sans obstacles aux transports publics pour les personnes âgées ou handicapées

(p. ex. station amont FUNIC)

D3

Création d'une station de véhicules Mobility avec des points de stationnement dans les deux villages

D4

Création d'un service de volontaires acceptant d'accompagner les seniors lors de leurs différents trajets

D5

Maintien des possibilités d'achat et autres infrastructures du quotidien dans la commune par un soutien ciblé

**« Tout âge porte ses fruits,
il faut savoir les cueillir. »**

Raymond Radiguet



La génération âgée nécessite différentes formes d'habitat adaptées aux possibilités individuelles.

2.5 Habitat pour la génération âgée

Situation actuelle et besoin d'agir

Une entraide active entre voisins, la disponibilité de soins à proximité, une offre de mobilité appropriée et des infrastructures couvrant sur place les besoins des seniors permettent à ces derniers de demeurer à leur domicile jusqu'à un âge très avancé. Parallèlement, différentes formes d'habitat adaptées aux besoins de la génération âgée sont indispensables. Vu l'évolution démographique, maintes communes ont du retard dans ce domaine.

Pour beaucoup, l'appartement spacieux en PPE ou la villa avec jardin constitue le rêve de leur vie. Mais quand les enfants ont quitté le nid, de nombreuses pièces restent souvent vides. Avec l'âge, les escaliers et le jardin commencent à peser. Néanmoins les propriétaires attendent aussi longtemps que possible avant de déménager.

L'une des raisons principales est la difficulté de trouver une alternative appropriée à un prix abordable. L'habitation en communauté, sous diverses formes, pourrait constituer une approche intéressante. Ou l'offre d'appartements pour seniors tels que proposés dans la construction mixte Bonacasa Beau-Site. Cela permettrait de libérer des maisons individuelles au profit de jeunes familles sans que la génération âgée doive quitter pour autant la commune.

En plus de telles solutions, il s'agit d'inciter à la réflexion et d'infléchir la tendance actuelle à occuper toujours plus d'espace habitable afin que la réserve des terrains à construire et des surfaces pas encore bâties puisse être préservée. De plus, il convient de promouvoir, lors de rénovations ou de nouvelles constructions, des bâtiments satisfaisant aux besoins des personnes âgées ou handicapées. Un conseil professionnel et une incitation ciblée en la matière permettraient de respecter et d'intégrer à temps les besoins des seniors dans un tel projet.

Mesures à prendre

E1

Répertorier et communiquer, dans la commune, l'offre d'un habitat adapté aux besoins des personnes âgées ou handicapées

E2

Arrêter dans le règlement communal les principes de construction spécifiant les besoins des personnes âgées ou handicapées

E3

Conseiller les maîtres d'ouvrage ainsi que les investisseurs lors de rénovations ou de nouvelles constructions afin de les rendre attentifs aux besoins des locataires ou acheteurs seniors

E4

Promouvoir les appartements pour seniors et autres projets alternatifs d'habitat avec conseil et soutien aux maîtres d'ouvrage et investisseurs

« Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps. »

Sainte Beuve



La sécurité est un besoin fondamental de l'homme qui s'accroît avec l'âge.

2.6 Sécurité dans les lieux publics et à domicile

Situation actuelle et besoin d'agir

En comparaison internationale, la Suisse est un pays très sûr. Notre commune non plus ne présente pas de graves déficits en termes de sécurité. Il existe un certain besoin d'agir au niveau de la sécurité routière, sur les routes de quartier et avant tout le long de la Route Principale. Le conseil municipal examine donc actuellement l'introduction d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur le réseau des routes communales.

Au premier rang de la statistique suisse de la criminalité figurent toujours les vols. Ils se passent là où il y a de l'argent en espèces ou des objets de valeur en circulation, que se soit à domicile ou dans la rue, lors de manifestations ou d'achats. A l'instar des femmes et enfants, les personnes âgées courent un risque accru de devenir victimes de violence, autant dans les lieux publics que dans le cadre familial (violence domestique).

Afin que la peur et l'insécurité ne s'installent pas, des campagnes de prévention informent les seniors sur les risques qu'ils courent au quotidien et sur les précautions à prendre. La police fournit également de précieux conseils de sécurité. En cas de violence domestique, les services neutres, tels que la Main Tendue, offrent un soutien anonyme.

L'information et le conseil sont également essentiels pour les personnes âgées dans une situation économique précaire, bien qu'il faille souvent vaincre des appréhensions et préjugés (voir chapitre 2.1). La sécurité financière à l'âge de la retraite repose sur un système de 3 piliers : l'AVS, la caisse de pension et les épargnes. Si ces revenus ne suffisent pas, une demande de prestations complémentaires peut être déposée auprès de l'agence AVS. Les personnes se trouvant quand même dans une situation économique difficile peuvent s'adresser au service social.



Mesures à prendre

F1

Amélioration de la sécurité aux points névralgiques des lieux publics par des mesures appropriées

(p. ex. passages pour piétons et éclairage de routes, arrêts du bus local, etc.)

F2

Introduction d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales

F3

Aménagement du centre d'Evilard en une zone de rencontre

F4

Intensifier l'information et le conseil en matière de sécurité sur les lieux publics et à domicile

F5

Intensifier l'information et le conseil au niveau de la sécurité financière



La mort fait partie de la vie.

2.7 Fin de vie et décès

Situation actuelle et besoin d'agir

Avec l'âge, la réflexion sur le fait de mourir et la mort en soi devient inévitable. Elle devrait se faire tant que les capacités physiques et mentales le permettent encore.

Les églises et communautés religieuses assurent une assistance spirituelle. L'assistance juridique (p. ex. en matière de testament) est offerte par des organisations comme Pro Senectute. Pour accompagner des personnes gravement malades ou en fin de vie, il existe un service de bénévoles qui offre un précieux soutien.

En cas de décès, les pompes funèbres renseignent et conseillent la famille. Les chapelles d'Evilard et de Macolin offrent la possibilité d'un service funèbre en cercle restreint. Pour une assistance plus nombreuse, la salle communale est mise à disposition à la demande.

Le cimetière communal est ouvert à tout un chacun dans le cadre des dispositions légales. De plus, notre commune dispose de deux lieux dans la forêt (FriedWald) pour enterrer les cendres dans un cadre naturel.

Mesures à prendre

G1

Mise en réseau et échanges des personnes apportant une assistance en fin de vie au sein de la commune

« Seuls les yeux ne vieillissent jamais : l'âge passe et ne touche pas le regard. »

Tahar Ben Jelloun



2.8 Vieillesse et migration

La main d'œuvre ayant immigré en Suisse dans les années 1950 et 1960 atteint à présent successivement l'âge de la retraite. L'hypothèse selon laquelle la plupart des migrantes et migrants se décident à repartir à ce moment-là dans leur pays d'origine n'est que partiellement correcte. Contrairement à leurs intentions initiales, maints d'entre eux demeurent en Suisse, d'autant plus que leurs enfants et petits-enfants (2^e et 3^e génération) vivent aussi ici.

Dès lors, la part des seniors ayant jadis immigrés en Suisse et dans notre commune ne cesse de croître, de même que le nombre de ceux ayant besoin d'assistance au stade de la vieillesse. A cet effet, les obstacles linguistiques ainsi que différents besoins sociaux et culturels constituent en cas d'intervention un nouveau défi pour le système d'encadrement et d'approvisionnement en services.

Au sein de ce réseau, il convient d'être davantage sensibilisé aux besoins des personnes âgées avec un passé migratoire. Parallèlement, le personnel de soins dans le domaine de la vieillesse se compose souvent de migrantes et de migrants (p. ex. aussi au home « La Lisière »). Sur ce plan aussi, il s'agit de maîtriser de nouveaux défis linguistiques et culturels.

L'intégration sociale et la situation économique des migrantes et migrants varient beaucoup selon leur pays d'origine. Ainsi, les personnes du Nord et de l'Ouest de l'Europe sont généralement bien intégrées. Vu que dans notre commune, la plupart des seniors avec un passé migratoire viennent d'Allemagne ou d'autres pays de l'Europe occidentale, il n'y a actuellement pas de mesures spécifiques à prendre.

La situation sera cependant à suivre de près et à revoir dans le cadre du réexamen périodique de la politique du 3^e âge.

**« Pour être ridée,
une pomme ne perd pas sa bonne odeur. »**

Proverbe breton



3 Mise en œuvre des mesures

Le tableau ci-après donne un aperçu systématique des mesures élaborées au chapitre 2 et des organes communaux chargés de la mise en œuvre. De plus, ils indiquent le délai imparti pour la mise en œuvre et les principaux partenaires impliqués.

	Mesures	Compétence	Délai	Partenaire
A1	Sensibiliser les personnes qui sont de par leur activité professionnelle dans la commune régulièrement en contact avec les personnes âgées à l'importance d'informer celles-ci sur les questions liées à la vieillesse	Département Social, santé	Régulièrement	Personnel administratif, médecin de famille, personnel Spitex, églises
A2	Utiliser régulièrement les différents canaux d'information de la commune	Conseil municipal et administration	Régulièrement	Pro Senectute, agence AVS
B1	Elaboration d'un concept destiné à encourager le bénévolat par le biais de la commune	Département Social, santé	2009	Sociétés, BENEVOLAT.CH
B2	Mise sur pied d'une bourse de contact pour le bénévolat	Département Social, santé	2010	BENEVOLAT.CH
C1	Sensibiliser les personnes qui sont de par leur travail dans la commune régulièrement en contact avec des seniors à l'importance de la promotion de la santé et de la prévention	Département Social, santé	Régulièrement	Personnel administratif, médecin de famille, personnel Spitex, églises
C2	Encourager de manière ciblée des offres spécifiques pour la préservation de la santé	Département Social, santé	Régulièrement	Sociétés, OFSPO
C3	Optimiser les prestations Spitex admises dans la compensation des charges	Département Social, santé	Régulièrement	Spitex
C4	Assurer un nombre suffisant de places dans les foyers et établissements médico-sociaux	Département Social, santé	Régulièrement	Etablissements EMS
C5	Assurer une médecine de premier recours au sein de la commune	Département Social, santé	Régulièrement	Médecin de famille
D1	Extension du réseau du bus local, tant au niveau spatial	Département Sécurité, énergie, trafic	2008	FUNICAR
D2	Accès sans obstacles aux transports publics pour les personnes âgées ou handicapées	Département Sécurité, énergie, trafic	Régulièrement	FUNIC, FUNICAR
D3	Création d'une station de véhicules Mobility avec des points de stationnement dans les deux villages	Département Sécurité, énergie, trafic	2008	Mobility
D4	Création d'un service de volontaires acceptant d'accompagner les seniors lors de leurs différents trajets	Département Social, santé	2009	BENEVOLAT.CH

**« L'un des privilèges de la vieillesse, c'est d'avoir,
outre son âge, tous les âges. »**

Victor Hugo

	Mesures	Compétence	Délai	Partenaire
D5	Maintien des possibilités d'achat et autres infra-structures du quotidien dans la commune par un soutien ciblé	Conseil municipal	Régulièrement	Magasins d'alimentation, poste
E1	Répertorier et communiquer, dans la commune, l'offre d'un habitat adapté aux besoins des personnes âgées ou handicapées	Département Constructions, urbanisme	Régulièrement	Pro Senectute
E2	Arrêter dans le règlement communal les principes de construction spécifiant les besoins des personnes âgées ou handicapées	Département Constructions, urbanisme	2008	Pro Senectute, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
E3	Conseiller les maîtres d'ouvrage ainsi que les investisseurs lors de rénovations ou de nouvelles constructions afin de les rendre attentifs aux besoins des locataires ou acheteurs seniors	Département Constructions, urbanisme	Régulièrement	Pro Senectute
E4	Promouvoir les appartements pour seniors et autres projets alternatifs d'habitat en conseillant adéquatement les maîtres d'ouvrage et les investisseurs	Conseil municipal	Régulièrement	Pro Senectute
F1	Amélioration de la sécurité aux points névralgiques des lieux publics par des mesures appropriées	Départements Sécurité, énergie, trafic ainsi que Travaux publics	Régulièrement	Pro Senectute, police cantonale
F2	Introduction d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales	Département Sécurité, énergie, trafic	2008	Police cantonale
F3	Aménagement du centre d'Evilard en une zone de rencontre	Départements Sécurité, énergie, trafic ainsi que Travaux publics	2010	Police cantonale
F4	Intensifier l'information et le conseil en matière de sécurité dans les lieux publics et à domicile	Département Sécurité, énergie, trafic	Régulièrement	Police cantonale, Prévention Suisse de la Criminalité
F5	Intensifier l'information et le conseil au niveau de la sécurité financière	Département Social, santé	Régulièrement	Pro Senectute, agence AVS
G1	Mise en réseau et échanges des personnes apportant une assistance en fin de vie au sein de la commune	Département Social, santé	Régulièrement	Médecin de famille, personnel Spitex, églises

Annexes

Statistique de l'évolution démographique

Le tableau suivant indique les changements intervenus au sein de la population selon les différents groupes d'âge depuis 1970.

Age	Pop.	1970 %	Pop.	1980 %	Pop.	1990 %	Pop.	2000 %	31.12.2007 Pop.	31.12.2007 %
0-19 ans	670	35%	689	30%	565	24%	477	20%	474	20%
20-34 ans	332	17%	390	17%	414	18%	344	14%	304	13%
35-49 ans	452	24%	543	24%	560	24%	517	22%	532	22%
50-64 ans	272	14%	405	18%	473	20%	547	23%	518	22%
65-79 ans	159	8%	194	9%	268	11%	371	16%	393	17%
80+ ans	29	2%	54	2%	80	3%	120	5%	144	6%
Pop. au total	1914	100%	2275	100%	2360	100%	2376	100%	2365	100%

Source: Office fédéral de la statistique (données du recensement populaire) et propres calculs

Les chiffres montrent clairement que la moyenne d'âge de la population communale s'est nettement accrue durant les quatre dernières décennies:

- Alors que la proportion des jeunes de 0-19 ans constituait en 1970 encore un taux de 35% par rapport à la population suisse, ce groupe d'âge ne représente aujourd'hui plus qu'un taux de 20%. La catégorie des 20-34 ans a aussi reculé de 17 (1970) à 13% (2007). Une certaine constance est révélée au sein du groupe des 35-49 ans qui n'a régressé que de 24% (1970) à 22% (2007).
- De 1970 à 2007, tous les groupes d'âge des 50 ans et plus ont connu partiellement une forte croissance, tant en chiffres absolus que par rapport à la population globale, soit la catégorie des :
 - 50-64 ans de 14% à 22%;
 - 65-79 ans de 8% à 17%;
 - 80 ans et plus de 2% à 6%.
- Alors que les personnes de 65 ans et plus constituaient en 1970 encore environ 10% de la population globale, bientôt chaque quatrième habitant de notre commune (23%) a plus de 65 ans.

Pour résumer, on constate que le nombre total d'habitants n'a guère changé depuis 1990. Depuis 20 ans, notre commune compte près de 2'400 habitantes et habitants.

Besoin en places d'accueil dans les foyers et établissements médico-sociaux

En vertu de la planification cantonale des établissements médico-sociaux de 1997, le nombre de places de soins dans les institutions doit être suffisant pour accueillir 30% de la population des plus de 80 ans. Actuellement, les disponibilités se situent au niveau cantonal à 27,9%, donc à 2,1% au-dessous de la valeur indicative de 30%. La moyenne du taux d'occupation annuel de tous les établissements cantonaux a été de l'ordre de 93% ces dernières années.

Dans notre commune, le nombre de résidents de plus de 80 ans a augmenté en moyenne de 5% par an au cours de la dernière décennie et s'élevait fin 2007 à 144 personnes, alors que la population globale est restée inchangée (près de 2'400 résidents). Selon l'indice cantonal de 30% de la population âgée de plus de 80 ans, la commune devrait disposer de 40 places de soins. Si le taux de croissance de ce groupe d'âge continue dans la même mesure, le nombre de places devra augmenter lui aussi proportionnellement.

Le home « La Lisière », une œuvre commune d'Evilard et de Bienne, dispose de 45 places de soins, dont 11 sont réservées contractuellement à notre commune. En fait, les places sont réparties entre les deux communes selon les besoins effectifs. Depuis des années, ce home est pour ainsi dire à 100% occupé, mais il n'y a pas de liste d'attente pour l'instant. Par ailleurs, notre commune fait partie de l'association « Seelandheim Worben », sans qu'elle puisse pour autant faire valoir un droit à des places.

Compte tenu uniquement de ces chiffres, notre commune a, par rapport à l'indice cantonal, un net retard à combler. Mais dans le réel, ce calcul est à relativiser. Les personnes tributaires de soins séjournent aussi dans des établissements publics et privés de la région autres que le home « La Lisière » et le « Seelandheim Worben ».



Sur la base de ce qui précède, il est évident que des conclusions précises quant au besoin en places de soins doivent être tirées dans un contexte régional. Une planification régionale requiert des plateformes intercommunales pour trouver en commun des solutions relatives à la politique du 3^e âge. De telles structures intercommunales seront encore à créer dans notre région. Raison de plus pour le conseil municipal de s'engager en faveur d'une coopération régionale plus étroite au niveau de la politique du 3^e âge (voir chiffre 1.3).

Comme la plupart des seniors espèrent vivre à domicile jusqu'à un âge très avancé (voir chiffre 2.3), cela relativise aussi les besoins en places de soins. Dans une commune comme la nôtre, avec une grande part de propriétaires fonciers, la tendance est particulièrement marquée. De plus, les prestations de Spitex s'améliorent sans cesse et d'autres offres de soins permettent aux personnes âgées de rester plus longtemps dans leur environnement habituel. En raison de cette évolution, le canton part du principe qu'il peut réduire à terme le taux de besoin en places d'accueil à environ 20% de la population âgée de plus de 80 ans.

Vu l'évolution démographique, la population aînée continuera de croître dans notre commune aussi. Le besoin de places d'accueil dans des établissements médico-sociaux devra donc être suivi de près afin de pouvoir assurer à la génération aînée à tout moment un encadrement adéquat.



Répertoire des organisations, institutions et offres d'assistance (état avril 2008)

Le tableau ci-après regroupe les organisations et institutions ainsi que leurs services et prestations spécifiques, sélectionnées dans le cadre des thèmes traités au chapitre 2. Pour permettre une meilleure vue d'ensemble, la liste se limite aux organisations et institutions essentielles et n'est pas exhaustive. Elle sera actualisée régulièrement par l'administration communale.

	Organisations / institutions	Prestations / services
1	Préparation à la vieillesse	
	Agence AVS Biel/Bienne – Evilard Rue Centrale 60, Case postale 2501 Biel/Bienne Tél.: 032 326 19 41 / Fax: 032 326 19 94 E-Mail agence-avs@biel-bienne.ch	Renseignements et informations sur les droits et devoirs des personnes âgées, des personnes souffrant d'un handicap, des concitoyennes et concitoyens économiquement faibles Notamment des renseignements sur toutes les questions relatives aux rentes et assurances sociales du premier pilier
	Administration municipale d'Evilard Route Principale 37, 2533 Evilard Tél.: 032 329 91 00 / Fax: 032 329 91 01 E-Mail info@evilard.ch Internet www.evilard.ch	Point de contact général pour la population Informations sur la commune et son offre de services Renseignements et conseils généraux pour les personnes âgées
	Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland Centre d'information et d'action social Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00 E-Mail biel-bienne@be.pro-senectute.ch Internet www.pro-senectute.region-bbs.ch	Organisation professionnelle pour les questions liées à l'âge Information gratuite et conseils aux personnes âgées et à leurs proches Cours de préparation à la retraite
	Bibliothèque de la ville de Bienne Rue Général-Dufour 26, 2502 Bienne Tél: 032 329 11 00 / Fax: 032 329 11 99 E-Mail biblio@bibliobiel.ch Internet www.bibliobienne.ch	Choix de documents actuels, varié et étendu (livres, journaux, etc.) ayant trait aussi aux questions et thèmes de la vieillesse
2	Activités et solidarité entre les générations	
	Home pour personnes âgées « La Lisière » Ch. de la Maison Blanche 1, 2533 Evilard Tél.: 032 322 58 51 / Fax: 032 322 58 54 E-Mail info@la-lisiere.ch Internet www.la-lisiere.ch	Tea-room ouvert tous les jours de 09h00 à 17h00 Déjeuners pour des hôtes externes sur réservation Offre d'animation variée et de manifestations culturelles, aussi proposées aux visiteurs externes
	Benevol Bienne et environs Rue Centrale 32a, 2502 Bienne Tél.: 032 322 36 16 / Fax: 032 322 39 14 E-Mail info@benevol-bielbienne.ch Internet www.benevol-bielbienne.ch	Centre d'appui pour la vie associative en lien avec le travail bénévole en faveur d'organisations, d'institutions et de particuliers Organiser l'intervention des bénévoles Promotion du bénévolat dans notre société



Organisations / institutions	Prestations / services
Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland Centre d'information et d'action social Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00 E-Mail biel-bienne@be.pro-senectute.ch Internet www.pro-senectute.region-bbs.ch	Offre étendue en matière de formation et de sport : le programme des cours paraît en mars et en octobre et peut être téléchargé sous www.region-bbs.ch/d/index.cfm?ID=50 ou commandé par téléphone à l'adresse mentionnée.
Sociétés dans notre commune Voir adresses de contact sous www.evillard.ch/web/Association.do?category=2	Diverses sociétés axées sur des activités d'ordre général (sociétés locales d'Evillard et de Macolin, Frauenverein, Groupe des Romandes) ou culturel (chœur mixte, société d'utilité publique) ou sportif (FC, club de tennis, etc.)
3 Promotion de la santé	
OFSP Hauptstrasse 247, 2532 Macolin Tél.: 032 327 61 11 / Fax: 032 327 64 04 E-Mail info@baspo.admin.ch Internet www.baspo.admin.ch	Piscine couverte à disposition de la population chaque mercredi de 19h00 à 21h00 (en hiver uniquement) Piscine extérieure en été
Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland Centre d'information et d'action social Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00 E-Mail biel-bienne@be.pro-senectute.ch Internet www.pro-senectute.region-bbs.ch	Conseils relatifs à la promotion de la santé et la prévention, notamment sur les thèmes de l'activité physique, l'alimentation, les examens préventifs, les douleurs et la prévention de lésions
Gymnastique pour seniors Therese Caccivio Route Principale 52, 2533 Evillard Tél.: 032 323 28 33	Jeudi de 17h00 à 18h00 à la salle de rythmique à Evillard (près du jardin d'enfants)
Sociétés sportives dans la commune Voir adresses de contact sous www.evillard.ch/web/Association.do?category=2	FC Evillard, Kanu-Club Bienne-Macolin, club cycliste de Macolin, Ski-Club Evillard, club de tennis Evillard, club de tennis Macolin
Ville de Bienne, Service des sports Rue Centrale 62, 2503 Bienne Tél.: 032 326 14 61 / Fax: 032 326 14 93 E-Mail sport@biel-bienne.ch Internet www.biel-bienne.ch	Informations sur les offres sportives pour seniors dans la ville de Bienne et la région



	Organisations / institutions	Prestations / services
4	Soins de santé	
	Home pour personnes âgées « La Lisière » Ch. de la Maison Blanche 1, 2533 Evilard Tél.: 032 322 58 51 / Fax: 032 322 58 54 E-Mail info@la-lisiere.ch Internet www.la-lisiere.ch	Hébergement avec pension complète, entretien du linge personnel, soins et encadrement des pensionnaires 44 chambres individuelles et un lit de vacances à disposition
	Dr méd. Hans-Peter Richard Ch. des Blanchards 6, 2533 Evilard Tél.: 032 322 77 53 / Fax: 032 322 30 29	Médecin généraliste, visites à domicile si nécessaire
	Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland Centre d'information et d'action social Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00 E-Mail biel-bienne@be.pro-senectute.ch Internet www.pro-senectute.region-bbs.ch	Conseils relatifs aux contrats de soins lors de prestations de soins fournies par la famille
	Centre hospitalier de Bienne Chante-Merle 84, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 324 24 24 / Fax: 032 324 28 24 E-Mail direktion@szb-chb.ch Internet www.szb-chb.ch	Centre régional offrant des soins complets dans pratiquement tous les domaines spécialisés de la médecine Service d'urgence (24 heures sur 24 toute l'année)
	Spitex Biel-Bienne Regio Rue du Collège 8, Case postale, 2500 Bienne 3 Tél.: 032 329 39 00 / Fax: 032 329 39 12 E-Mail info@spitex-biel-regio.ch Internet www.spitexbe.ch	Aide et soins professionnels à domicile à toutes les personnes qui en ont besoin Soins des malades (évaluation de la situation, soins de base, traitements) et aide ménagère (gestion du ménage, accompagnement et autres prestations telles qu'un service de repas)
	Sonja Struchen Route Principale 42, 2533 Evilard Tél.: 032 323 41 81	Pédicure Offres de chaussures médicales



Organisations / institutions

Prestations / services

5 Mobilité

FUNIC

Case postale 15, 2533 Evilard
station amont Evilard
Tél.: 032 322 86 11 / Fax: 032 322 45 12
Station aval Macolin
Tél.: 032 323 93 89 / Fax: 032 325 56 29

E-Mail station@funic.ch
Internet www.funic.ch

Funiculaire Bienne-Evilard en fonction
tous les jours de 05h55 à 24h00

Funiculaire Bienne-Macolin en fonction
tous les jours de 06h00 à 24h00

FUNICAR

Faubourg du Lac 17, 2501 Bienne
Tél.: 032 329 13 13 / Fax: 032 329 13 99

E-Mail funicar@funicar.ch
Internet www.funicar.ch

Le bus local Evilard-Macolin
circule du lundi au vendredi de 06h36 à 18h05

Mobility Genossenschaft

Gütschstrasse 2, CP, 6000 Lucerne 7
Tél.: 0848 824 812

E-Mail info@mobility.ch
Internet www.mobility.ch

Covoiturage

Plusieurs places de stationnement à Bienne

CFF

Tél.: 0900 300 300

Internet www.sbb.ch

Réseau ferroviaire national et régional

Transports publics biennois

Rue de Boujean 78, 2502 Bienne
Tél.: 032 344 63 63 / Fax: 032 344 63 64

E-Mail info@vb-tpb.ch
Internet www.biel-bienne.ch

Réseau de bus Bienne et agglomération

6 Infrastructures

Alimentation Chez Mario

Ch. de la Baume 1, 2533 Evilard
Tél.: 032 322 50 67

Livraison à domicile gratuite

Epicerie Macolin (avec agence postale)

Hauptstrasse 226, 2532 Macolin
Tél.: 032 323 41 03

Livraison à domicile gratuite mardi et vendredi



Organisations / institutions

Prestations / services

Boulangerie Lanz

Route Principale 52, 2533 Evilard
Tél.: 032 322 30 10

Livraison à domicile sur demande et contre un supplément

Boucherie Viandes et +

Route Principale 50, 2533 Evilard
Tél.: 032 322 67 07 / Fax: 032 322 67 06

Livraison à domicile gratuite

Poste Evilard

Route Principale 36, 2533 Evilard
Tél.: 0848 88 88 88 / Fax: 0844 88 88 88

Prestations postales étendues dans la commune

Internet **www.post.ch**

Banque Raiffeisen du Chasseral

Route Principale 38, 2533 Evilard
Tél.: 032 315 70 70 / Fax: 032 315 70 71

Prestations bancaires globales dans la commune

E-Mail **chasseral@raiffeisen.ch**

Internet **www.raiffeisen.ch/chasseral**

7 Habitat pour seniors

Cooperative bonacasa Beau-Site Bracher und Partner AG

Weissensteinstrasse 15, 4503 Soleure
Tél.: 032 625 95 95 / Fax: 032 625 95 90

Appartements adaptés aux besoins des seniors et des handicapés (en location ou en vente) avec prestations de service spécifiques

E-Mail **info@bracher.ch**

Internet **www.bracher.ch**

Prestations de service complémentaires proposées par le home pour personnes âgées « La Lisière », situé en face

Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland

Centre d'information et d'action social
Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne
Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00

Conseil pour l'agencement de l'habitat et service de nettoyage

E-Mail **biel-bienne@be.pro-senectute.ch**

Internet **www.pro-senectute.region-bbs.ch**

Fondation de logements pour personnes âgées

Rue Thomas-Wyttenbach 2, 2502 Bienne
Tél.: 032 326 20 81 / Fax: 032 326 15 98

La fondation loue des logements de 1 à 3 pièces.

E-Mail **betagtenheime@biel-bienne.ch**

Internet **www.biel-bienne.ch**

Les quatre résidences pour personnes âgées de Mâche, Boujean, Madretsch et du Ried disposent d'environ 180 logements en tout.



	Organisations / institutions	Prestations / services
8	Sécurité dans les lieux publics et à domicile	
	Agence AVS Biel/Bienne – Evilard Rue Centrale 60, Case postale 1520 2501 Biel/Bienne Tél.: 032 326 19 41 / Fax: 032 326 19 94 E-Mail agence-avs@biel-bienne.ch	Renseignements et informations sur les droits et devoirs des personnes âgées, des personnes souffrant d'un handicap, des concitoyennes et concitoyens économiquement faibles Notamment des renseignements sur toutes les questions relatives aux rentes et assurances sociales du premier pilier
	Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland Centre d'information et d'action social Quai du Bas 92, Case postale, 2501 Bienne Tél.: 032 328 31 11 / Fax: 032 328 31 00 E-Mail biel-bienne@be.pro-senectute.ch Internet www.pro-senectute.region-bbs.ch	Conseils gratuits relatifs aux questions financière et budgétaire ainsi qu'aux domaines AVS, PC, allocations pour des personnes souffrant d'un handicap et autres Déclarations d'impôt
	Police cantonale District de Bienne Rue de l'Hôpital 20, 2500 Bienne Tél.: 032 344 51 11 E-Mail polizei.kommando@police.be.ch Internet www.police.be.ch	24 heures sur 24, pour tous – Sécurité et assistance Alarme 117 Conseils en matière de sécurité
	Prévention Suisse de la Criminalité Maison des cantons, Speichergasse 6 Case postale, 3000 Bern 7 Tel.: 031 320 29 50 / Fax: 031 320 29 55 E-Mail info@skppsc.ch Internet www.skppsc.ch	Informations spécifiques sur les mesures préventives pour la sécurité des 50+ La brochure « Sécurité des 50+ » peut être téléchargée sous www.kriminalpravention.ch/1/downloads/fr/securitedes50plus_fr.pdf .
	Ville de Bienne, service social Rue Alexander-Schöni 18, 2503 Bienne Tél.: 032 326 15 11 / Fax: 032 326 15 92 E-Mail sozialdienst@biel-bienne.ch Internet www.biel-bienne.ch	Soutien à titre de partenaire pour recouvrir le plus vite possible une nouvelle autonomie sociale et économique
	Autorité tutélaire d'Evilard Administration communale Route Principale 37, 2533 Evilard Tél.: 032 329 91 09 / Fax: 032 329 91 01 E-Mail info@evilard.ch Internet www.evilard.ch	Informations et conseils liés au domaine tutélaire (protection des adultes) Instauration de mesures tutélaires telles que des curatelles pour des personnes âgées



Organisations / institutions		Prestations / services
9 Fin de vie et décès		
Service de volontaires d'assistance aux grands malades Case postale 7013, 2500 Bienne 7 Tél.: 032 373 30 21		Service bénévole pour accompagner les malades et les personnes nécessitant un soutien
E-Mail info@friedwald.ch Internet www.friedwald.ch	FriedWald GmbH Seestrasse 1, 8265 Mammern Tél.: 052 741 42 12 / Fax: 052 741 31 91	
	Mise en terre des cendres dans l'espace réservé FriedWald à Evilard: www.friedwald.ch/pdf/Biel_Leubringen.pdf FriedWald à Macolin (Hohmatt): www.friedwald.ch/pdf/Maggingen.pdf	
E-Mail info@evilard.ch Internet www.evilard.ch	Commune municipale d'Evilard Route Principale 37, 2533 Evilard Tél.: 032 329 91 00 / Fax: 032 329 91 01	
	Administration du cimetière Salle communale pour des services funèbres lors d'une assistance nombreuse	
E-Mail biel@christkath.ch Internet www.catholique-chretienne.ch	Paroisse catholique-chrétienne Rue Général-Dufour 105, 2502 Bienne Tél.: 032 341 21 16 / Fax: 032 341 21 38	
	Assistance spirituelle de l'église catholique-chrétienne	
E-Mail admin.gkg@kathbielbienne.ch Internet www.kathbielbienne.ch	Paroisse catholique romaine de Bienne Faubourg du Jura 41, 2501 Bienne Tél.: 032 322 33 50 / Fax: 032 322 67 77	
	Assistance spirituelle de l'église catholique romaine	
E-Mail siehe folgende Website Internet www.ref-bielbienne.ch	Paroisse réformée de Bienne Quai du Haut 12, 2503 Bienne Tél.: 032 322 78 11 / Fax: 032 322 78 13	
	Assistance spirituelle de l'église réformée Chapelle d'Evilard pour services funèbres Chapelle de Macolin pour services funèbres	



Organisations / institutions

Prestations / services

10 Age et migration

Multimondo Bienne

Quai du Haut 22, 2503 Bienne
Tél.: 032 322 50 20

E-Mail info@multimondo.ch

Internet www.multimondo.ch

Centre de compétence pour l'intégration, et service-conseil destiné aux migrants et migrantes, aux autochtones et aux personnes naturalisées ainsi qu'aux institutions et organisations

Ville de Bienne, service de l'intégration

Rue Centrale 62, 2501 Bienne
Tél.: 032 326 14 14

E-Mail bettina.bergner@biel-bienne.ch

Internet www.biel-bienne.ch

Information et service-conseil en matière de migration et d'intégration et de projets spécifiques y relatifs

